

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, L.R.C. (1985), ch. S-19.

POUR CONTRÔLE

IDSE

Prov.

N° de DR

N° d'UC

N° de ligne du RV

Personne-ressource

de

Réservé au bureau

D

Résultat de l'interview

1

 Questionnaire rempli

2

 Questionnaire incomplet

SECTION 1 – Adresse ou emplacement exact de ce logement

Transcrivez l'adresse de la Liste des tâches (formulaire 1B)

Rue et numéro, ou lot et concession

N° d'app.

Ville, village

Province/territoire

Code postal

SECTION 2 – Vérification du logement

INTERVIEWEUR : COCHEZ UN CERCLE

1. Y a-t-il un logement (un ensemble de pièces d'habitation ayant une entrée privée) à l'adresse mentionnée ci-dessus?

1

 Oui ► Continuez à la question 2

2

 Non ► Qu'y a-t-il à cette adresse?

3

 Entreprise, bureau de professionnel (par ex., cabinet de dentiste, station-service) ► Continuez à la question 2

4

 Logement en construction ► Continuez à la question 2

5

 Logement démoli ► Continuez à la question 2

6

 Terrain vacant ► Continuez à la question 2

7

 Incapable de localiser l'adresse ► TERMINEZ L'INTERVIEW

8

 L'appartement n'est plus utilisé comme logement séparé ► Continuez à la question 2

9

 Autre — Précisez

► TERMINEZ L'INTERVIEW

LISEZ LE SCRIPT : consultez le formulaire 91R

2. Le mardi 12 mai, le jour du recensement, y avait-il un seul ensemble de pièces d'habitation à cette adresse ou y en avait-il plus d'un?

1

 Aucun ► TERMINEZ L'INTERVIEW

2

 Un ► Continuez à la question 3

3

 Plusieurs ► Est-ce que chacun avait une entrée privée?

4

 Oui ► Passez à la question 3 et remplissez un questionnaire distinct pour chaque logement

5

 Non ► Passez à la question 3

INTERVIEWEUR : COCHEZ UN CERCLE

3. Identifiez la personne-ressource.

Prénom et initiale(s)

Nom de famille

1

 Occupant

2

 Voisin

3

 Concierge ou gérant de l'immeuble

4

 Autre ► Précisez

SECTION 3 – Occupation/inoccupation du logement le 12 mai 2026

4. Quelqu'un habitait-il ce logement le jour du recensement?

Le mardi
12 mai 2026

- 1

☐ Oui

► Continuez à la question 5
- 2

☐ Non

► Passez à la question 6
- 3

☐ Ne sais pas

► TERMINEZ L'INTERVIEW et trouvez une autre personne-ressource

- Si le logement est maintenant occupé mais que l'occupation en date du 12 mai 2026 est inconnue, cochez « Ne sais pas ».
- Cochez seulement « Oui » ou « Non » selon l'occupation le jour du recensement, le mardi 12 mai 2026.

5. Le jour du recensement, ce logement était-il occupé de façon temporaire ou occasionnelle, ou était-ce la résidence principale des occupants? « De façon temporaire ou occasionnelle » signifie, par exemple, habiter une maison d'été ou une résidence secondaire.

- 1

☐ Temporaire – Précisez

► Passez à la question 15
- 2

☐ Résidence principale

► Passez à la question 17
- 3

☐ Ne sais pas

6. Généralement, ce logement est-il occupé de façon temporaire ou occasionnelle, ou est-ce la résidence principale de quelqu'un? « De façon temporaire ou occasionnelle » signifie, par exemple, habiter une maison d'été ou une résidence secondaire.

- 1

☐ Temporaire – Précisez

► Passez à la question 15
- 2

☐ Résidence principale

► Continuez à la question 7
- 3

☐ Ne sais pas

7. Le mardi 12 mai, le jour du recensement, les résidents habituels étaient-ils temporairement absents ou en séjour à l'extérieur du Canada? « Temporairement absent » signifie, par exemple, en voyage d'affaires, en vacances, à une maison d'été ou à l'école.

- 1

☐ Oui – Précisez

► Passez à la question 17
- 2

☐ Non

► Continuez à la question 8
- 3

☐ Ne sais pas

SECTION 4 – Interview A – Logement inoccupé le 12 mai 2026

8. Quelqu'un a-t-il habité ce logement, ne serait-ce que pour une courte période de temps, entre le 1^{er} mai et le jour du recensement, le mardi 12 mai?

- 1

☐ Oui

► Continuez à la question 9
- 2

☐ Non

► Passez à la question 11
- 3

☐ Ne sais pas

9. Ce logement était-il occupé de façon temporaire ou occasionnelle, ou était-ce la résidence principale des occupants? « De façon temporaire ou occasionnelle » signifie, par exemple, habiter une maison d'été ou une résidence secondaire.

- 1

☐ Temporaire

► Passez à la question 15
- 2

☐ Résidence principale

► Continuez à la question 10
- 3

☐ Ne sais pas

► Passez à la question 11

10. Savez-vous quand ces anciens occupants ont quitté le logement?

- 1

☐ Le 11 mai 2026 ou avant

► Continuez à la question 11
- 2

☐ Le 12 mai 2026 ou après

► Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.
- 3

☐ Ne sais pas

► Continuez à la question 11

INTERVIEWEUR : COCHEZ UN CERCLE

11. La personne interviewée est-elle une occupante du logement inscrit à la SECTION 1?

- 1

☐ Oui

► Continuez à la question 12
- 2

☐ Non

► Passez à la question 13

12. À quelle date votre ménage a-t-il emménagé dans ce logement?

- 1

☐ Le 12 mai 2026 ou avant

► Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.
- 2

☐ Le 13 mai 2026 ou après

► Passez à la question 15
- 3

☐ Ne sais pas

13. Est-ce que quelqu'un habite présentement ce logement?

- 1 ☐ Oui ► *Continuez à la question 14*
- 2 ☐ Non
- 3 ☐ Ne sais pas
- *Passez à la question 15*

14. À quelle date le ou les occupants actuels ont-ils emménagé dans le logement?

- 1 ☐ Le 12 mai 2026 ou avant ► *Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.*
 - 2 ☐ Le 13 mai 2026 ou après } ► *Continuez à la question 15*
 - 3 ☐ Ne sais pas }

15. Le mardi 12 mai, le jour du recensement, ce logement était-il habitable toute l'année?

Autrement dit, avait-il une source de chauffage ou d'énergie et offrait-il une protection complète contre les intempéries?

- 1 ☐ Oui
2 ☐ Non
3 ☐ Ne sais pas
- *Continuez à la question 16*

16. Le mardi 12 mai, le jour du recensement, ce logement était-il en construction ou faisait-il l'objet de rénovations majeures?

- 1 ☐ Oui
- 2 ☐ Non
- 3 ☐ Ne sais pas
- **TERMINEZ L'INTERVIEW** et répondez à la question 24 et à la question 25

SECTION 5 – Interview B – Logement occupé le 12 mai 2026

17. Combien de personnes demeuraient dans le logement le mardi 12 mai, le jour du recensement?

Inclure :

- Toutes les personnes qui avaient leur **résidence principale** à cette adresse le 12 mai 2026, y compris les nouveau-nés, les colocataires et les personnes temporairement absentes;
- Les **citoyens canadiens**, les **immigrants reçus** (résidents permanents), les personnes qui demandent le **statut de réfugié** (demandeurs d'asile), les personnes d'un **autre pays** ayant un **permis de travail** ou **d'études** et les membres de leur famille qui habitent ici avec elles;
- Les personnes qui demeuraient temporairement à cette adresse le 12 mai 2026 et qui **n'avaient pas de résidence principale ailleurs**.

Exclure :

- Les visiteurs qui avaient leur **résidence principale** ailleurs au Canada;
- Les représentants du gouvernement d'un autre pays ou les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- Les résidents d'un autre pays en visite au Canada, par exemple, en voyage d'affaires ou en vacances.

- 1  (personnes) ► *Continuez à la question 18*
 ► *Si ce nombre est « 00 » personne (toutes les personnes habitant ce logement sont dans la catégorie « Exclure »), TERMINEZ L'INTERVIEW et répondez à la question 24 et à la question 25*
- 2  Ne sais pas ► *Continuez à la question 18*

18. Quand ces personnes ont-elles emménagé dans ce logement?

- 1 ☐ Le 12 mai 2026 ou avant ► *Passer à la question 21*
- 2 ☐ Le 13 mai 2026 ou après ► *Continuer à la question 19*
- 3 ☐ Ne sais pas ► *Passer à la question 23*

19. Quelqu'un habitait-il le logement avant ces personnes?

- 1 ☐ Oui ► *Continuez à la question 20*
- 2 ☐ Non ► *Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.*
- 3 ☐ Ne sais pas ► *Passez à la question 23*

20. Quand ces anciens occupants ont-ils quitté le logement?

- 1 ☐ Le 11 mai 2026 ou avant ► *Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.*
- 2 ☐ Le 12 mai 2026 ou après ► *Retournez à la question 17, et obtenez les renseignements concernant les occupants du 12 mai*
- 3 ☐ Ne sais pas ► *Passez à la question 23*

21. Ces personnes habitent-elles encore le logement?

- 1 ☐ Oui ▶ Passez à la question 23
- 2 ☐ Non ▶ Continuez à la question 22
- 3 ☐ Ne sais pas ▶ Passez à la question 23

22. Quand ces personnes ont-elles quitté le logement?

- 1 ☐ Le 11 mai 2026 ou avant ▶ Retournez à la question 4, et obtenez l'information à propos du logement le jour du recensement. Utilisez un nouveau questionnaire si nécessaire.
- 2 ☐ Le 12 mai 2026 ou après
- 3 ☐ Ne sais pas
- ▶ Passez à la question 23

23. Pour chaque personne vivant habituellement dans le logement le jour du recensement, le mardi 12 mai, quel est leur âge approximatif ?

DIRECTIVES À L'INTERVIEWEUR :

Consultez la question 17 afin d'obtenir le nombre total de personnes.

Si la question 17 n'a pas de réponse ou la réponse est « 00 » ou plus de « 06 » personnes, TERMINEZ L'INTERVIEW et répondez à la question 24 et à la question 25.

1 Nombre de personnes

Obtenez le groupe d'âge pour chaque personne. Si l'âge d'une personne est inconnu, une estimation est acceptée. Si le choix de la catégorie n'est pas clair, lisez les groupes d'âge à voix haute au répondant pour qu'il puisse clarifier sa réponse.

LISTE DES MEMBRES DU MÉNAGE – JOUR DU RECENSEMENT, le 12 mai 2026

Membres du ménage	Personne 1	Personne 2	Personne 3	Personne 4	Personne 5	Personne 6
Groupe d'âge	1 ☐ 0 - 17	1 ☐ 0 - 17	1 ☐ 0 - 17	1 ☐ 0 - 17	1 ☐ 0 - 17	1 ☐ 0 - 17
	2 ☐ 18 - 29	2 ☐ 18 - 29	2 ☐ 18 - 29	2 ☐ 18 - 29	2 ☐ 18 - 29	2 ☐ 18 - 29
	3 ☐ 30 - 44	3 ☐ 30 - 44	3 ☐ 30 - 44	3 ☐ 30 - 44	3 ☐ 30 - 44	3 ☐ 30 - 44
	4 ☐ 45 - 59	4 ☐ 45 - 59	4 ☐ 45 - 59	4 ☐ 45 - 59	4 ☐ 45 - 59	4 ☐ 45 - 59
	5 ☐ 60+	5 ☐ 60+	5 ☐ 60+	5 ☐ 60+	5 ☐ 60+	5 ☐ 60+

TERMINEZ L'INTERVIEW et répondez à la question 24 et à la question 25.

SECTION 6 – Classification du logement

INTERVIEWEUR :

À remplir par l'intervieweur une fois l'interview terminée.

24. Quel est le type de logement du logement inscrit à la SECTION 1? Cochez un seul cercle.

Pour une liste des types de logements et leurs définitions, consultez la page 6.

- 1 ☐ Maison individuelle non attenante
- 2 ☐ Maison jumelée
- 3 ☐ Maison en rangée
- 4 ☐ Appartement ou plain-pied dans un duplex
- 5 ☐ Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
- 6 ☐ Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
- 7 ☐ Autre maison individuelle attenante
- 8 ☐ Habitation mobile
- 9 ☐ Autre logement mobile

25. Le logement inscrit à la SECTION 1 est-il habitable toute l'année?

Autrement dit, a-t-il une source de chauffage ou d'énergie et offre-t-il une protection complète contre les intempéries?

- 1 ☐ Oui
- 2 ☐ Non
- 3 ☐ Ne sais pas

SECTION 7 – Situations sur le terrain

INTERVIEWEUR :

Cochez tout ce qui s'applique. Expliquez les situations dans la section 8 - Commentaires.

- ☐ « Pas de logement » ou « Incapable de localiser l'adresse » – expliquez la situation
- ☐ Plus d'un logement à la même adresse – expliquez la situation et inscrivez le nombre exact de logements à cette adresse
- ☐ Deux adresses décrivant le même logement – inscrivez l'IDSE de chaque logement
- ☐ Seulement une des deux adresses associées au logement est indiquée sur la Liste des tâches, formulaire 1B; vous ferez une seule interview pour le logement au complet – inscrivez l'autre adresse associée à ce logement
- ☐ Le logement est une entreprise ou un logement collectif avec un logement privé à l'adresse – expliquez la situation
- ☐ Refus de l'occupant
- ☐ Refus d'un NON-occupant
- ☐ Avons reçu un formulaire 2A remplie pendant l'ECL
- ☐ Autre – expliquez la situation

SECTION 8 – Commentaires

1

DOC

POUR INFORMATION SEULEMENT

CODES DE TYPE DE LOGEMENT PRIVÉ – DÉFINITIONS



1. MAISON INDIVIDUELLE NON ATTENANTE – Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations doit être considérée comme une maison individuelle non attenante. (Voir le code 8.)



2. MAISON JUMELÉE – Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.



3. MAISON EN RANGÉE – Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière de l'autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Si des maisons en bande sont jointes à des constructions en hauteur, attribuez le code 3 à chaque maison en bande.



4. APPARTEMENT OU PLAIN-PIED DANS UN DUPLEX – Un de deux logements superposés. Si des duplex sont joints à des triplex ou à d'autres duplex ou encore à d'autres constructions non résidentielles (comme un magasin), attribuez le code 4 à chaque appartement ou plain-pied dans les duplex.



5. APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE DE CINQ ÉTAGES OU PLUS – Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Sont également inclus les appartements dans un immeuble qui compte cinq étages ou plus et dont le premier et/ou le deuxième étage sont occupés par des établissements commerciaux.



6. APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE DE MOINS DE CINQ ÉTAGES – Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.



7. AUTRE MAISON INDIVIDUELLE ATTENANTE – Un logement individuel joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex. un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex. un immeuble d'appartements).



8. HABITATION MOBILE – Un logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut reposer temporairement sur des fondations, comme des blocs ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

Une habitation mobile doit respecter les deux conditions suivantes :

- Elle est conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis en une seule pièce.
- Elle peut être déplacée sans grand délai. Compte tenu de la façon dont elle est construite, il est facile de l'installer à un nouvel emplacement : il suffit de débrancher les services publics, de l'attacher à un train de roues standard et de la déplacer, le tout sans que des travaux considérables de rénovation et de construction soient nécessaires.



9. AUTRE LOGEMENT MOBILE – Un logement individuel, autre qu'une habitation mobile, utilisé en tant que résidence, mais que l'on peut déplacer sans grand délai tel qu'une tente, un véhicule de plaisance, une roulotte de voyage, un bateau-maison ou une maison flottante.

CODES DE TYPE DE LOGEMENT PRIVÉ – DIAGRAMME

